



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**  
des Personnels de Préfecture

## JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES

### HYGIENE SECURITE ET MEDECINE DE PREVENTION

#### REUNION DU COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE SPECIAL (CHSS) DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS ET DES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL du 22 novembre 2013

Présidé par M. SENERS, secrétaire général du Conseil d'Etat, assisté de M. FREYDER, DRH du Conseil d'Etat et de Mme KIMMERLIN, secrétaire générale des TA et CAA, le CHSCT spécial des juridictions administratives et des cours administratives d'appel s'est réuni le 22 novembre 2013.

Y participaient vos représentants FO : Patrick Fouinneteau et Colette Goussi, titulaires et Mme Josiane Milland-Lallane, suppléant.

L'ordre du jour a été examiné point par point :

Le procès verbal de la séance du CHSCT du 28 juin 2013 a été approuvé sans observation particulière.

#### **Point d'étape sur la formation Télé-recours.**

Mme Kimmerlin a fait un rapide bilan de l'activité Télé-recours en ce qui concerne les juridictions-pilote. Il est constaté une montée en puissance progressive mais réelle. En moyenne mensuelle 33 % des requêtes sont enregistrées sur Télé-recours mais il y a un écart entre juridictions. Le taux atteint jusqu'à 80 % en novembre pour certaines juridictions. On peut donc constater une bonne prise en main de l'application. La majorité des inscriptions des avocats se fait par l'intermédiaire du RPVA

Le déploiement général est prévu pour le 2 décembre 2013 dans toutes les juridictions de métropole.

M. BOUTONNET, directeur des systèmes d'information, a rappelé les trois axes de la mise en œuvre de cette application :

- évolution de l'application de la période test jusqu'à la mise en œuvre le 2 décembre ;
- poursuite de la mise à niveau des infrastructures (par exemple remplacement des boîtiers pour améliorer les points d'entrée) ;
- dotation d'équipements : l'ensemble des agents est pourvu de double-écrans, les magistrats en seront dotés au cours du premier trimestre 2014.

En parallèle, Mme HERY, directrice du CFJA, a rappelé qu'une grande campagne de formation a été lancée. Après désignation des référents, ceux-ci ont été formés en octobre en ce qui concerne le greffe et en novembre, pour les magistrats. Ces référents peuvent ainsi former sur site les autres utilisateurs.

**FORCE OUVRIERE souligne des difficultés pour les juridictions à se connecter à la base école « dite bac à sable »**, le DSI reconnaît ne pas avoir suffisamment anticipé la concentration des jours de formation en novembre qui a entraîné ponctuellement le blocage de la base école et veille bien sûr à répondre au jour le jour aux difficultés rencontrées.

Il est rappelé également que le « bac à sable » n'a pas vocation à être utilisé par les administrations mais à la formation des membres de la juridiction, malgré la forte demande des préfectures. L'accompagnement des parties se fera ultérieurement.

La DSI a transmis des « transparents » pouvant servir à la promotion du télé-recours et à la communication avec les partenaires extérieurs.

La CAA de Nancy démarche les avocats de façon à optimiser l'enregistrement par Télé-recours de façon à limiter autant que possible la durée pendant laquelle le greffe aura à gérer les requêtes papier et les requêtes téléprocédurées. M. Seners rappelle qu'il faut s'adapter de façon pragmatique, et voir comment cela va évoluer.

**Votre représentant demande à M. Seners s'il ne faudrait pas exiger la non-rematéralisation pendant une certaine période afin de laisser un temps d'adaptation aux agents des greffes.**

M. Seners estime qu'une telle mesure ne peut être exigée eu égard à l'urgence de traitement de certains dossiers (par exemple les référés). Toutefois, sans recommandation précise, il indique qu'une ligne de conduite pourrait être adoptée limitant l'impression, au cas par cas, seulement pour certaines pièces. A la crainte éprouvée par les agents d'une surcharge de travail occasionnée par l'impression des pièces, il répond que la suppression de certaines tâches non valorisantes, telle la mise sous pli.

Des réserves ont été émises par les représentants du personnel quant à la santé des agents au travail eu égard au travail en continu sur écran. Des enquêtes seront régulièrement diligentées et examinées par le comité de suivi qui fera remonter les alertes. C'est ce qui a été fait depuis juillet pour les juridictions pilotes. Une réunion en juillet, suivi de l'envoi d'un questionnaire aux greffiers en chef et enfin une seconde réunion des utilisateurs permettent d'accompagner la mise en œuvre de Télérecours. Cette politique de vigilance va se poursuivre. Des fiches du docteur Bami sont en ligne précisant les gestes et postures à tenir lors du travail sur écran que tous les membres de la juridiction sont invités à consulter.

M. Seners a évoqué la gestion des dossiers asymétriques et rappelé que, bien qu'il n'y ait aucune obligation pour les greffes à dématérialiser, il est constaté une tendance à le faire spontanément. Il constate qu'objectivement, il y a des facteurs de séduction dans l'application Télérecours dans toutes les juridictions pilotes et pas seulement en raison des objectifs avoués pour sa mise en œuvre, à savoir une baisse du coût des affranchissements postaux, la modernisation du travail et l'adaptation des juridictions administratives aux nouvelles technologies.

**FORCE OUVRIERE RESTERA VIGILANT SUR CE DOSSIER COMPTE TENU DU FAIT QUE CETTE REFORME TECHNOLOGIQUE EST SUPPORTEE POUR L'ESSENTIEL PAR LES AGENTS DES GREFFES ;**

**Présentation des résultats de l'enquête réalisée par CHSCT sur les conditions de travail et de la poursuite des travaux du comité de suivi du protocole relatif aux risques psychosociaux dans les tribunaux et les cours administratives d'appel.**

M. Freyder, DRH, présente les résultats du questionnaire et annonce que la participation a été satisfaisante, qu'elle diffère en nombre entre les magistrats et le greffe (magistrats 35 % greffe 59 % et 6 % non affectés. Le taux de réponse est suffisamment élevé pour permettre une exploitation fiable des données. Globalement, il ressort que les membres sont satisfaits de leurs conditions de travail.

**FO souligne que la part de réponse des agents de greffe (60 %) témoigne de l'attachement des agents à leur entité et de leur implication**

Les résultats globaux du questionnaire seront mis en ligne sur l'intranet.

Après discussion, il a été décidé de préserver l'anonymat et donc d'exclure une exploitation par juridiction. La déclinaison par juridiction sera réservée aux seuls membres du comité de suivi, en charge d'extraire des résultats de cette enquête, de grands axes d'une politique de prévention. La diffusion par juridiction se fera après restriction des données, suppression de l'onglet généralité afin de préserver l'anonymat, principe de base de la mise en œuvre de ce questionnaire.

## **Relevé de conclusions sur les dernières visites du CHSCT**

TA de Strasbourg : existence de deux bâtiments distincts, l'un moderne, l'autre beaucoup moins ; il faut veiller à rétablir l'équilibre afin que les deux bâtiments soient aussi fonctionnels l'un que l'autre.

TA de Lyon : C'est un tribunal dont l'effectif de greffe est en sous-effectif chronique.

**FO souligne qu'il avait lors de cette visite fait part de la situation dégradée au chef de juridiction et avait même proposé que les agents de la cour administrative d'appel puissent venir en renfort auprès de leurs collègues situés dans le même bâtiment.** Le syndicat FO rapporte que le greffe lance un véritable appel au secours. La difficulté est d'autant plus marquée que les agents peuvent comparer leur activité à celle de la cour administrative d'appel, phénomène qui accroît d'autant leur stress.

**FORCE OUVRIRE attire l'attention du Conseil d'Etat sur la nécessité de renforcer l'effectif du greffe du tribunal.** M. Seners a assuré que la situation du TA de Lyon est parfaitement identifiée et que des mesures seront prises dès que la conférence de gestion se sera tenue.

## **Suivi des mesures relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail dans les juridictions administratives :**

Comme à chaque CHSCT, les registres de santé et sécurité au travail sont examinés.

Mme FRANCOIS, inspecteur hygiène et sécurité, rappelle, après lecture de l'incident survenu au TA d'Orléans, que seul le réchauffage à l'aide d'un micro-onde est autorisé. Les cafétérias ne doivent en aucun cas permettre de cuisiner. Seul le réchauffement de plats par l'utilisation de micro-ondes est autorisé dans les espaces de restauration.

### Document unique :

Il est rappelé la nécessité de mettre à jour régulièrement le document unique. Il semble que globalement la manière de rédiger et compléter ce document soit de mieux en mieux appréhendée par les juridictions mais il faut rester vigilant. Il convient d'y ajouter un point sur les risques psychosociaux.

### Bilan et perspectives des interventions de la direction de l'équipement du Conseil d'Etat :

M. Canin a fait un nouveau point d'étape sur le tribunal administratif de Rennes et annoncé que la fin du chantier est fixée au 19 décembre 2013, des réserves seront faites sur tout ce qui n'est pas conforme. Le Conseil d'Etat a bien conscience que les entreprises ne respectent pas les règles en particulier d'hygiène. Pour atténuer les mauvaises conditions de travail liées à la cohabitation avec le chantier, il a été décidé de mener trois actions :

- un nettoyage complémentaire,
- un renforcement de la coordination sur le chantier,
- l'embauche d'un gardien en charge de séparer les flux (juridiction/travaux).

Cette expérience malheureuse du tribunal administratif de Rennes devra être celle à ne pas reproduire lors des chantiers futurs.

**Le syndicat FO a souligné l'importance primordiale de l'activité de l'assistant de prévention sur le site et salué l'implication de Mme Pignol, combinant les rôles d'assistant de prévention et de greffier en chef dorénavant. M. FOUINETEAU a par ailleurs proposé qu'une délégation réduite du CHSCT se rende à Rennes avant la réception des travaux le 19 décembre 2013. Cette idée a été retenue et la visite s'effectuera le 10 décembre 2013.**

Des travaux sur site occupé interviendront également au tribunal administratif de Nice et de Melun aussi le CHSCT sera particulièrement vigilant afin que les conditions de travail demeurent correctes.

**FORCE OUVRIERE a rappelé également que le tribunal administratif de Montpellier est en attente d'une salle de convivialité. Inaugurée en 1995, cette juridiction n'offre depuis lors à ses agents qu'une pièce de 3 mètres sur 2 mètres, ce qui contraint une grande partie d'entre eux à déjeuner dans leurs bureaux en totale contradiction avec les règles du code du travail. Cette juridiction est de très loin la moins bien lotie de toutes les juridictions administratives dans ce domaine**

M. Canin a confirmé que la salle était bien prévue dans les travaux à venir.

Mesures de sûreté mises en œuvre dans les juridictions et action des correspondants sûreté.

M. CAZENAVE a rappelé que la 1<sup>ère</sup> rencontre des correspondants sûreté est intervenue le 5/11/2013. Il signale également que sur le site intranet une rubrique « sécurité » rappelle les principes généraux. En 2014, trois modules de formation interviendront au premier trimestre et permettront au correspondant sûreté de préparer la rédaction du plan de protection par juridiction, ce plan devant être proportionnel aux risques encourus. Une formation standard sera délivrée puis un module spécifique sera dispensé aux correspondants sûreté des juridictions classées « point d'importance vitale ».

Un bilan annuel sera présenté aux membres du CHSCT.

Une règle essentielle est rappelée : la sécurité incendie prime sur la sûreté.

La direction de l'équipement informe qu'elle est en train de se doter d'une base de gestion patrimoniale qui va être alimentée peu à peu et permettra une meilleure gestion du patrimoine.

**FORCE OUVRIERE note la prise en compte de la sûreté des biens et des personnels longtemps réclamée par notre organisation syndicale.**

**FORCE OUVRIERE veillera sans relâche pour que les agents d'accueil ou les greffiers d'audience bénéficient de toutes les mesures de protection dans l'exercice de leurs fonctions respectives.**

### **Bilan sur les accidents du travail pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2013.**

Le docteur Bami profite de l'examen du récapitulatif des accidents pour cette période pour donner les recommandations suivantes afin d'éviter les chutes de plain pied :

- bien éclairer les lieux, remplacer régulièrement les ampoules défectueuses ;
- couvrir les câbles par des goulottes ;
- tenir les rampes ;
- entretenir les sols ;
- signaler les sols glissants ;
- fermer les tiroirs des caissons.

### **La médecine de prévention**

Vous trouverez sur l'intranet les fiches réalisées par le docteur Bami relatives au travail en hauteur d'une part et la prévention du canal carpien d'autre part.

### **Animation du réseau des assistants de prévention :**

- la rencontre annuelle des assistants de prévention a eu lieu les 1<sup>er</sup> et 2 octobre dernier et a rassemblé 32 des 46 assistants de prévention, soit un taux de participation de 70 %.
- Un forum va être créé en début d'année 2014 qui permettra des échanges entre tous les assistants de prévention.

FORCE OUVRIERE souligne par ailleurs l'efficacité des assistants de prévention, en majorité des agents de greffe, et leur pleine implication dans cette fonction.

**Calendrier prévisionnel pour le premier semestre 2014 :**

Visites du CHSCT prévues :

Tribunal administratif de Melun le 23/01/2014  
Tribunal administratif de Toulouse le 10/04/2014  
Tribunal administratif d'Amiens le 5/06/2014.

Date du prochain CHSCT le 28 mars 2014.

**N'HESITEZ PAS A UTILISER LES CAHIERS D'HYGIENE ET DE SECURITE QUI DOIVENT ETRE MIS A VOTRE DISPOSITION DANS UN LIEU FACILEMENT ACCESSIBLE POUR Y FAIRE FIGURER VOS OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS ET A NOUS CONTACTER**

**VOS REPRESENTANTS TITULAIRES ET SUPPLEANTS FORCE OUVRIERE EN CHS SONT A VOTRE ENTIERE DISPOSITION :**

- FOUINETEAU Patrick au TA de MONTPELLIER
- MILLAND LALANNE Josiane au TA de MONTPELLIER
- GOUSSY Colette au TA de Paris
- PEYRE Christiane au TA de MARSEILLE

